

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 DECEMBRE 2014

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE
de
SCHLEITHAL
67160



Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents à la séance : 14
Absents : 1
Procurations : 1
Voix : 14 voix pour la modification de l'ordre du jour et
15 voix pour les points 2 à 10
Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation 26/11/2014

L'an deux mille quatorze, le trois décembre, le Conseil Municipal de Schleithal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Maire Joseph SCHNEIDER.

Membres présents :

MM., BOEHM Denise, FOELLER Christiane, HEMMERLE Francis, JACQUES Armand, KLEIN Béatrice, KLEIN Marcel, KNOBLOCH Marc, OBERNESSER Joseph, RIEDINGER Martine, SCHMITT Chantal, SCHMITT Séverine, SCHNEIDER Joseph, TÊTE Catherine, VETTERHOEFFER Yves.

Membre absent : M. HEIDEIER Mathieu

Pouvoir : M. HEIDEIER Mathieu donne pouvoir à Mme TÊTE Catherine

Réunion à 20h00 en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances.

Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T., BOEHM Denise est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

6. Tarifs des concessions au cimetière

Le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de concession du cimetière.

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de fixer le tarif des concessions cimetière communal, comme suit :

* Concession pleine terre

Durée 30 ans tombe simple50 €

Durée 30 ans tombe double100 €

* Concession en columbarium

Durée 15 ans650 €

Durée 30 ans1 200 €

Et ce à compter de ce jour.

Accusé de réception en préfecture
067-216704510-20141203-DEL-03122014-6-
DE
Date de télétransmission : 08/12/2014
Date de réception préfecture : 08/12/2014

Pour extrait conforme
Suivent les signatures au registre
Schleithal, le 4 décembre 2014
Le Maire
Joseph SCHNEIDER

